



## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) PROFIL « CONCEPTEUR »

AIPR - Autorisation d'intervention à proximité des réseaux  
En centre de formation, En entreprise

Durée : 7 h

### Objectifs pédagogiques

- Identifier le rôle du maître d'ouvrage, produire et exiger les documents selon les situations,
- Appliquer les textes et la terminologie,
- Signaler les problématiques rencontrées,
- Estimer les risques encourus,
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage,
- Déterminer le recours aux opérations de localisation.

#### Le public

- Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet,
- Personnels intervenant pour une prestation nécessitant de la part du prestataire concerné la certification en géoréférencement ou détection des réseaux,
- et auditeurs intervenant pour le compte des organismes certificateurs de prestataires en géoréférencement ou détection.

#### Prérequis

- Maîtrise de l'outil informatique.
- Maîtrise du français, lu, écrit, parlé.

### Déroulé du programme

#### Les réseaux et les accidents

##### Disposition réglementaires

- Normes,
- Code de l'environnement,
- Code du travail.

##### Les droits, obligations et responsabilités

- Droit d'alerte et de retrait du salarié,
- Les obligations du salarié,
- Les responsabilités du salarié.

##### Les intervenants des réseaux et leur rôle

- Le guichet unique,
- Le gestionnaire de voirie,

- L'Etat,
- Le maître d'ouvrage,
- Le maître d'œuvre,
- Le responsable du projet,
- L'exploitant du réseau,
- L'exécutant des travaux.

### **Que faire en cas d'endommagement ?**

#### **Les risques liés aux réseaux**

- Les réseaux classés « sensibles pour la sécurité,
- Les réseaux classés « non sensibles pour la sécurité ».

#### **L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)**

- La délivrance de l'AIPR,
- Formalités préalables aux travaux,
- Les réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement,
- Les Investigations Complémentaires (IC),
- Les Clauses Techniques et Financières particulières (CTF).

#### **Les identifications des réseaux**

- Réseaux enterrés,
- Réseaux aériens,
- Distances réglementaires.

#### **Les travaux à proximité des réseaux**

- Avant de commencer les travaux,
- Travaux à proximité de réseaux enterrés

#### **Les travaux sans tranchée**

- Travaux neufs,
- Travaux de remplacement,
- Les fusées.

#### **Les travaux urgents**

- Phase de réalisation.

### **Que faire en cas d'accident ?**

## **Suivi, évaluation et certifications**

- évaluations via un QCM (plateforme nationale d'examen, 40 questions)
- Feuille d'émargement
- Enquête de satisfaction stagiaire et client
- Obtention d'une attestation de fin de formation

## **AIPR**

### **C'EST QUOI ?**

L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est une certification obligatoire pour toute personne intervenant à proximité des réseaux électriques, gaz, eau, télécommunications, etc., afin de prévenir les risques liés à ces interventions. Elle permet de valider les compétences nécessaires pour effectuer des travaux en toute sécurité près des infrastructures sensibles.

### **QUI PEUT OBTENIR L'AIPR ?**

L'AIPR est destinée aux professionnels ayant besoin d'une certification pour intervenir à proximité des réseaux. Elle peut être obtenue par les profils suivants :

Concepteurs : responsables de la planification et de l'étude des projets d'intervention.

Opérateurs : intervenants sur le terrain (ex. : ouvriers, techniciens).

Encadrants : chefs de chantier ou responsables d'équipes.

Les prérequis pour obtenir l'AIPR sont :

Être âgé d'au moins 18 ans,

Suivre une formation spécifique,

Passer l'examen et obtenir la certification en réussissant les épreuves.

### **QUI ASSURE L'ÉVALUATION ?**

L'évaluation de l'AIPR est réalisée par des centres de formation agréés, selon les modalités définies par le décret et l'arrêté en vigueur. L'examen est supervisé par un jury composé de professionnels du secteur et de formateurs certifiés.

### **COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?**

L'évaluation de l'AIPR se compose d'une épreuve théorique sous forme de QCM et d'une évaluation pratique pour les opérateurs, selon le profil choisi.

Épreuve théorique (30 à 45 minutes)

QCM portant sur la réglementation, les risques liés aux réseaux, et les mesures de sécurité à prendre lors des interventions.

Critères de validation :

Note  $\geq$  12/20 ? Certification obtenue.

Note entre 8 et 11,99/20 ? Ajourné, possibilité de repasser l'épreuve dans un délai de 6 mois.

Note  $<$  8/20 ? Non obtention de la certification, nécessité de refaire la formation.

Épreuve pratique (selon le profil)

Concepteur : Validation des connaissances en matière de planification de l'intervention et de gestion des risques.

Opérateur : Simulation d'une intervention à proximité des réseaux et mise en pratique des gestes de sécurité (utilisation de détecteurs de réseaux, protection individuelle, etc.).

Encadrant : Gestion d'une équipe d'intervenants et gestion des risques liés à l'intervention sur le terrain.

Évaluation : Epreuve évaluée Apte/Inapte, selon les actions réalisées et la sécurité des procédures appliquées.

Remarques :

L'inaptitude sera motivée et documentée dans la fiche d'évaluation.

### **CERTIFICATION**

Le candidat sera certifié AIPR si l'épreuve théorique est réussie avec au moins 12 sur 20 et s'il est jugé apte lors de l'évaluation pratique, le cas échéant.

Le candidat doit passer toutes les épreuves, même en cas d'échec à une épreuve.

Lors de la première présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose de 6 mois pour valider l'ensemble des épreuves. Après ce délai, il perd les bénéfices des épreuves réussies et doit suivre une nouvelle formation complète avant de repasser l'examen.

Taux de satisfaction

**99.35%**

## L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

## Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

## Les sessions inter-entreprises

Nous consulter